

AA185

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

517 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Nomenclature Dintilhac et recours poste par poste

Actualité et conséquences

OBJECTIFS

- **Connaître** les mécanismes de la nomenclature Dintilhac
- **Connaître** les différents postes de préjudices
- **Comprendre** les modalités de recours mises en place par la loi de financement de la Sécurité sociale
- **Comprendre** les implications pour la victime, l'assureur et les tiers payeurs

PROGRAMME

A. DIFFÉRENTS POSTES DE PRÉJUDICE SELON LA NOMENCLATURE DINTILHAC

1. Dépenses de santé actuelles
2. Frais divers
3. Perte de gains professionnels actuels
4. Dépenses de santé futures
5. Frais logement adapté, frais véhicule adapté
6. Assistance tierce personne
7. Perte de gains professionnels futurs
8. Incidence professionnelle
9. Préjudice scolaire, universitaire et de formation
10. Souffrances endurées
11. Déficit fonctionnel temporaire
12. Préjudice esthétique temporaire
13. Déficit fonctionnel permanent
14. Préjudice d'agrément
15. Préjudice esthétique permanent
16. Préjudice sexuel
17. Préjudice d'établissement
18. Préjudice exceptionnel
19. Préjudices des victimes indirectes (accompagnement, d'affection, pertes de revenus des proches, frais d'obsèques.)

B. RECOURS POSTE PAR POSTE

1. Étude de la loi 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la Sécurité sociale
2. Étude des avis rendus par la Cour de cassation du 29 octobre 2007
3. Mise en pratique des nouvelles dispositions d'indemnisation poste par poste avec priorité à la victime

C. INCIDENCE DE CES DISPOSITIONS SUR LE PROTOCOLE

CONCLUSION

Perspective d'évolution

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes
AA136 - AA137 - AA138

POINTS FORTS

Cette formation vous permet, sous forme d'exposé, d'échanges et de cas pratiques, d'actualiser votre connaissance et votre pratique des différents postes de préjudices de la nomenclature Dintilhac.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

23 mars
10 décembre

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.